

Faculté de droit



ECRI2107 Médecine légale

[30h] 3 crédits

Enseignant(s): Frédéric Bonbled
Langue d'enseignement : français
Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Initiation aux attentes et aux limites de l'expertise médico-légale dans la perspective historique de l'évolution des sciences médicales et criminalistiques.
 Compréhension de la place de l'expert.
 Intégration des concepts de " certitude " et de doute scientifiques dans la recherche de la vérité judiciaire.
 Critères de reconnaissance d'intervention de tiers dans une infraction.
 Reconnaissance des déterminants médico-légaux du profil de l'auteur d'infraction et dans la reconstitution des circonstances des faits.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Etude générale et systématique de l'apport de l'expertise médico-légale dans le cadre d'avis et de certificats et du témoignage en justice, par l'examen de différentes situations d'expertise (thanatologie, traumatologie médico-légale, empoisonnements et intoxications, abus sexuels, etc.) et modes techniques (examens médico-légaux et criminalistiques). Propédeutique et finalité de la recherche et de l'analyse d'indices biologiques.

Résumé : Contenu et Méthodes

Evolution historique de la médecine légale.
 -Thanatologie.
 - L'avis de décès.
 - Causes de mort indéterminée, suspecte et violente : morts naturelles, asphyxies, lésions traumatiques
 - Traumatologie médico-légale
 - Les agents physiques
 - Le cas des accidents de roulage
 - L'évaluation séquellaire
 - Les intoxications. Les toxicomanies
 - Les agressions sexuelles
 - L'examen sur les lieux -
 -Expertise d'indices biologiques.
 -Apport des investigations criminalistiques.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Pré-requis : connaissances suffisantes en biologie.
 Evaluation : examen oral.

Programmes proposant cette activité

CRIM2 Licence en criminologie
CRIM2MS Master en criminologie, à finalité spécialisée

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21MS	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM22	Deuxième licence en criminologie	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM22MS	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM2MS	Master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire